



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 décembre 2018

**Date de la convocation** : 27 novembre 2018

**Nombre de délégués**

- en exercice : 28

- présents : 27

votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le quatre décembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes Gaston Chéreau de Prissac, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

**Présents** : Joël ANFREVILLE, Michèle BALLET, Thierry BARBIER, Serge BÉGON, Marcel BOURGOIN, Christian BREC, Jean-Paul BUGEAUD, Stéphane CALARD, Daniel CHEZE, Christine DEJOIE, Martine GARCIA, Philippe GOURLAY, Daniel LAFORET, Serge LAMBERT, Laurent LAROCHE, Michel LÉON, Suzanne MARCHAND, Gérard MAYAUD, Alain NEVIÈRE, Jean-Claude NOGRETTE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Hugues RIZET, Corinne SOULAS, Pascal TORTIGET, Gilles TOUZET, James VALLET, Michel VIOLET.

**Pouvoir** : Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN.

**Absents** : Jean BOUTET (représenté par Pascal TORTIGET), Jean IMBERT (représenté par Hugues RIZET), Alain OVAN (représenté par Jean-Paul BUGEAUD).

**Membres suppléants présents** : Bertrand BAILLARGEAT, Alain CAILLÈRE, Jacqueline LAROCHE, Monique PETOLON.

**Absent** : Jeannine RICHARD.

### Ordre du jour :

- 1- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- 2- Approbation du compte-rendu de la séance du 30 octobre 2018 ;
- 3- Reconduction du marché à bon de commande pour les travaux sur voirie communautaire : fauchage des accotements sur voies communales ;
- 4- Reconduction du marché à bon de commande pour les travaux sur voirie communautaire : débroussaillage sur voies communales ;
- 5- Reconduction du marché de travaux d'éclairage public ;
- 6- Marché de travaux d'entretien de voirie programme 2017 avec l'entreprise Eurovia – exonération totale des pénalités de retard ;
- 7- Renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la CAF ;
- 8- Renouvellement des conventions de co-financement d'un Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) avec les associations Familles Rurales ;
- 9- Modification du régime indemnitaire en place (RIFSEEP) avec instauration du CIA (part liée aux résultats) ;
- 10- Création d'un poste permanent ;
- 11- Désignation des délégués au S.M.A.B.C.A.C. (nouveau syndicat de bassins) ;
- 12- Budget Principal – Régularisation des amortissements antérieurs ;
- 13- Budget Principal : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 ;
- 14- Budget Annexe « locations commerciales » : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 ;
- 15- Constitution d'une provision ;
- 16- Budget Principal – Décisions modificatives budgétaires ;
- 17- Questions diverses ;
- 18- Informations diverses.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Avenant au marché de travaux d'entretien de voirie programme 2018 ;
- MARPA de Roussines – approbation du plan de financement définitif de l'opération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus présentée.

**1 - Secrétaire de séance : Alain NEVIÈRE.**

**2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 30 octobre 2018**

Le procès-verbal de la réunion du 30 octobre 2018 à Parnac est approuvé à l'unanimité.

**3 – Reconduction du marché à bon de commande pour les travaux sur voirie communautaire : fauchage des accotements sur voies communales**

Cela concerne les communes de Saint-Gilles et Chaillac. Pas de remarques sur les travaux effectués par l'entreprise Guérin.

Reconduction voté à l'unanimité.

**4 – Reconduction du marché à bon de commande pour les travaux sur voirie communautaire : débroussaillage sur voies communales**

Il s'agit d'un marché commun à 2 entreprises : Guérin sur Saint-Gilles et Baillargeat sur Chaillac. Pour cette dernière des remontées critiquant la qualité du travail effectué dans les villages sont évoquées. Elles seront rapportées à l'entreprise qui devra être accompagnée sur place pour constater les manquements éventuels.

Reconduction voté à l'unanimité.

**5 – Reconduction du marché de travaux d'éclairage public**

Tout se passe bien ce qui amène à reconduire le marché pour la 2<sup>ème</sup> année. Toutes les opérations menées avec la SPIE sur le programme financé au titre du TEPCV sont terminées. La subvention correspondante peut donc être demandée.

Jean Claude NOGRETTE fait part d'un retard de plus de 2 mois pour le remplacement de lampes causé par un souci avec le système informatique, pourtant jugé globalement efficace.

Reconduction voté à l'unanimité.

**6 – Marché de travaux d'entretien de voirie programme 2017 avec l'entreprise Eurovia – exonération totale des pénalités de retard**

Ce programme a fait l'objet de plusieurs remarques sur les délais pris pour réaliser correctement les travaux. La CDC a menacé d'exiger des pénalités de retard et en retour Eurovia a menacé d'actualiser les prix comme la réglementation le lui permet de le faire. Les 2 montants étant à peu près équivalents il est proposé de maintenir les conditions financières initiales par souci d'apaisement.

Voté à l'unanimité.

**7 – Renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la CAF**

A la demande du Président, Suzanne MARCHAND présente les règles de mise en œuvre de ce dispositif par les 3 collectivités signataires : la CDC et les communes de Bélâbre et Prissac, et résume les actions conduites pour la période 2014-2018. Pour la période 2018-2021 les actions menées par la commune de Bélâbre au titre de l'atelier théâtre ne seront plus éligibles à ce contrat. Pour ce qui concerne « Nagez grandeur nature » Bélâbre pourrait en bénéficier si le plan d'eau était rouvert et Chaillac devrait solliciter l'avis de la CAF pour être aidé.

Voté à l'unanimité.

**8 – Renouvellement des conventions de co-financement d'un Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) avec les Associations Familles Rurales**

Renouvellement proposé sur la base d'un tarif journalier par enfant de 25 € pour les petites vacances et 20 € pour les vacances d'été.

Voté à l'unanimité.

**9 – Modification du régime indemnitaire en place (RIFSEEP) avec instauration du CIA (part liée aux résultats)**

Le CIA devient obligatoire pour cette année mais seulement après entretien individuel de chaque agent avec le Président. Son montant sera déterminé par celui-ci en fonction des mérites respectifs des agents. Le Conseil Communautaire n'est donc appelé à se prononcer que sur le principe de la mise en place du CIA... qui est obligatoire !

Voté à l'unanimité.

**10 – Création d'un poste permanent**

Jusqu'à la dissolution du Syndicat de bassin de l'Anglin Emmanuelle Richet, secrétaire de mairie de Chalais, exerçait pour celui-ci des fonctions de secrétariat à hauteur de 3 heures par semaine. Le Président de la CDC propose de la recruter pour 8 heures par semaine pour renforcer le secrétariat de la CDC. Les domaines d'intervention restent à préciser, les pistes évoquées dans le projet de délibération n'étant qu'indicatives et à débattre.

La proposition suscite de nombreuses interventions et beaucoup de réserves de la part des délégués après que le Président ait lui-même évoqué un problème de place dans les locaux de la CDC.

Christine DEJOIE s'interroge sur le réel besoin de renfort, sauf peut-être si cela dégageait du temps à Noélie pour surveiller les travaux.

Michèle BALLEET souligne la surcharge de travail de Noélie mais s'étonne que la commission personnel n'ait pas été informée et convoquée.

Thierry BARBIER découvre ce projet et doute de la pertinence du profil de poste annoncé dans sa partie culture d'autant que le PACT n'a plus qu'une année d'existence programmée.

Serge BEGON demande l'organisation d'une réunion de la commission du personnel.

Alain NEVIERE suggère de revoir la partie tourisme du profil de poste pour éviter de doubler avec Destination Brenne.

Laurent LAROCHE souhaite connaître le travail et les missions confiées à la chargée de mission patrimoine.

Christian BREC répond qu'elle a été recadrée mais que le temps qu'elle consacre au télétravail rend difficile un contrôle précis.

Le Président propose d'ajourner le dossier en attendant la réunion de la commission personnel qu'il fixe au 17 décembre à 9 heures à la CDC.

**11 – Désignation des délégués au S.M.A.B.C.A.C. (nouveau syndicat de bassins)**

En remplacement des délégués initialement désignés pour participer au Comité de pilotage sont proposés :

5 titulaires : Philippe GOURLAY, Bertrand BAILLARGEAT, Michel LEON, Laurent LAROCHE et Marcel BOURGOIN, et 5 suppléants : Gérard MAYAUD, Christine DEJOIE, Martine GARCIA, Alain CAILLERE et Alain NEVIERE.

Voté à l'unanimité.

**12 – Budget Principal – Régularisation des amortissements antérieurs**

Cette régularisation est indispensable suite à la mise à jour d'anciens dossiers par le Trésorier.

Serge BEGON souligne le gros travail que ces régularisations génèrent pour les communes en termes d'écritures comptables.

Voté à l'unanimité.

**13 – Budget Principal : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019**

Voté à l'unanimité.

**14 – Budget Annexe « locations commerciales » : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019**

Voté à l'unanimité.

**15 – Constitution d'une provision**

Il s'agit de prévoir une provision en cas de non-paiement de la taxe de séjour.

Alain NEVIERE, après avoir indiqué que la plupart des propriétaires figurant sur la liste fournie sont de bonne foi et devraient rapidement régulariser leur situation, insiste sur la nécessité d'envisager de recourir à la taxation d'office pour les réfractaires avérés.

Voté à l'unanimité.

## **16 – Budget Principal – Décisions modificatives budgétaires**

### **\* Section de fonctionnement :**

#### **- dépenses :**

article 6817 (dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants)	+ 5 004,00 €
article 7398 (versements, restitutions et prélèvements divers)	+ 2 388,00 €
article 022 (dépenses imprévues)	- 7 392,00 €

Voté à l'unanimité.

### **Point supplémentaire – Avenant au marché de travaux d'entretien de voirie programme 2018**

Le cumul des rajouts et des retraits fait apparaître un montant supplémentaire de 32 607,66 € HT.

Voté à l'unanimité.

### **Point supplémentaire – MARPA de Roussines – approbation du plan de financement définitif de l'opération**

DÉPENSE HT		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Travaux	2 297 545,65 €	Subvention du Conseil Régional (Contrat de Pays)	327 800,00 €
Honoraires	59 768,89 € 174 656,08 €	Subvention de l'Etat (DETR)	245 100,00 €
Assurance Dommage-Ouvrage	19 772,12 €	Subvention AGRICA	18 300,00 €
Frais divers	19 133,65 € 19 326,47 € 12 278,98	Prêt PLS	1 545 000,00 €
		Prêt MSA	100 000,00 €
		Prêt CARSAT	100 000,00 €
Rémunération du mandataire (OPAC 36)	7 800,00 € 70 200,00 €	Fonds propres	344 281,84 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 680 481,84 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>2 680 481,84 €</b>

Le Président souligne le bon fonctionnement de la structure et le fait qu'actuellement il ne reste qu'une seule place de libre.

Voté à l'unanimité.

## **17 – Questions diverses**

Gérard MAYAUD souligne la bonne situation financière de la CDC mais s'étonne qu'en tant que 1<sup>er</sup> Vice-Président il ne dispose pas d'une délégation de signature.

### **Commission de travaux :**

Il est proposé de convier les membres de la commission pour la journée complète et les maires concernés par les travaux à une visite de réception des travaux 2017 et 2018 le 18 janvier à partir de 9 heures.

Un tour de table permet d'échanger les dates de présentation des vœux des communes pour éviter les doublons.

Christian BREC fait remarquer que dans le rapport d'activités le poste équipement informatique des écoles représente une somme importante alors qu'il n'y a pas eu de consultation des entreprises. Il souhaiterait que soient sollicitées toutes les entreprises présentes sur le territoire mais en étant bien sûr très attentifs au sérieux de leur prestation en matière de service après-vente et maintenance.


## **18 – Informations diverses**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 30.

**Prochain Conseil Communautaire à Roussines le mardi 29 janvier 2019 à 18H30 qui sera l'occasion de partager la traditionnelle galette des rois.**

Le Président, Philippe GOURLAY



15 Rue Roland Meignien  
38370 PRISSAC  
**CdC**  
Marche Occitane - Val d'Anglin